



Procédure du vote

Dans le cadre des Belgian Construction Awards, Batichronique et Bouwkroniek permettent au public de voter dans toutes les catégories. Le vote en ligne se déroule sur le site web www.belgianconstructionawards.be. Les lauréats seront annoncés lors des Belgian Construction Awards le jeudi 4 décembre 2025.

Période de vote

La période de vote en ligne est ouverte du mercredi 30 septembre 2025 à 7h jusqu'au jeudi 20 novembre 2025 à 18h. Batichronique et Bouwkroniek se réservent le droit de modifier les dates et les horaires.

Procédure de vote

1. Catégories : Femme de la Construction, Homme de la Construction et Young Talent.

Dans chaque catégorie, trois finalistes ont été sélectionnés par le jury média. Découvrez ici la composition de ce jury composé de professionnels du secteur de la construction.

Le grand public peut voter une fois par catégorie via le formulaire en ligne : <https://belgianconstructionawards.be/fr/voter/>

Le votant coche le candidat de son choix et remplit ses données personnelles, afin de garantir l'unicité du vote.

Le finaliste ayant recueilli le plus de votes à l'issue de la période de vote remportera le Belgian Construction Award dans la catégorie concernée (Femme de la Construction, Homme de la Construction et Young Talent).

En cas d'égalité, le jury média se réunira à nouveau pour désigner le/la lauréat(e) final(e).

En cas d'activité de vote suspecte ou frauduleuse — telle que l'utilisation de bots ou d'autres moyens pour manipuler les résultats — l'organisation des Belgian Construction Awards se réserve le droit d'intervenir et d'invalidier les votes concernés.

2. Catégories sur base d'un dossier de candidature

Pour ces catégories, les entreprises ou organisations ont pu soumettre un dossier de candidature via le site officiel. En plus des prix décernés par un jury professionnel indépendant, le public est également invité à voter pour les dossiers nominés.

Le vote se fait via le formulaire en ligne sur le site officiel : <https://belgianconstructionawards.be/fr/voter/>

Chaque personne peut voter une fois par catégorie. Il est autorisé, mais non obligatoire, de voter dans plusieurs catégories. L'électeur sélectionne le dossier de son choix et fournit ses données personnelles, afin de garantir l'unicité du vote.



BRUSSELS

04.12.2025

**BELGIAN
CONSTRUCTION
AWARDS**

Le projet ayant obtenu le plus de votes du public dans une catégorie remporte le Prix du Public pour cette catégorie. En cas d'égalité, tous les finalistes concernés recevront un Prix du Public.

En cas de vote suspect ou frauduleux — tel que l'usage de bots ou de toute autre méthode visant à influencer les résultats — l'organisation des Belgian Construction Awards se réserve le droit d'intervenir et d'invalidier les votes concernés.

Vote valable

Le nombre de votes reçus ne sera communiqué ni avant, ni pendant, ni après la période de vote. Une seule (1) voix valide peut être exprimée par adresse e-mail. Tout vote reçu correctement sera comptabilisé. Les votes multiples ou destinés à fausser les résultats seront exclus et supprimés par l'organisation.

Les votes exprimés en dehors de la période officielle de vote ne seront pas pris en compte..

RGPD

Les données personnelles entrées ou enregistrées sur le site web par le public seront traitées dans les fichiers de l'organisateur. Vous pouvez lire les conditions générales à ce sujet [ici](#).

Conclusion

En votant pour le Prix du Public, vous acceptez le présent règlement de vote.

Dans tous les cas non prévus par ce règlement, l'organisation tranchera souverainement.

Sauf en cas de faute grave ou intentionnelle, le groupe Infopro Digital (dont font partie Companeo, EBP, Bouwkroniek, Batichronique et Infobuild), ses collaborateurs et les tiers impliqués dans l'organisation du vote ne peuvent être tenus responsables des éventuels dommages, de quelque nature que ce soit, découlant de l'organisation de ce vote. Cela inclut la participation au vote, la désignation des gagnants et l'attribution des prix.

Sous cette même réserve, le groupe Infopro Digital et les personnes précitées ne peuvent être tenus responsables de problèmes techniques survenant au cours du vote, que ce soit chez eux, chez un participant ou chez un tiers, et entraînant une interruption, un retard ou une perte/détérioration de données.

Ils ne pourront non plus être tenus responsables de la perte ou du retard de réception des votes électroniques.

En cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté entraînant l'annulation, l'interruption ou la modification du vote ou la non-remise du prix, le groupe Infopro Digital ne sera en aucun cas tenu d'indemniser les participants ou les lauréats.

Questions

Toute question, remarque ou réclamation peut être adressée à l'organisation des Belgian Construction Awards à l'adresse bca@bouwkroniek.be.